

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DECADI 20 Pluviôse.

(Ere vulgaire)

Dimanche 3 Février 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des Moulins, n^o. 500, au coin de la rue Thérèse. Le prix de la Souscription est actuellement, et à compter du 1^{er}. pluviôse, de 50 liv. par an, de 27 liv. pour six mois, et de 15 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

On s'abonne aussi à cette Feuille, pour les Pays-Bas et pour la Hollande, chez le cit. HONONIES, au Bureau de la Poste, à Bruxelles.

TURQUIE.

De Constantinople, le 12 décembre.

Les affaires commencent à prendre ici une tournure plus prononcée, depuis l'élévation du nouveau grand-visir. Le sultan semble avoir une volonté bien prononcée de réorganiser le militaire ottoman : il croit que c'est sur-tout de l'exécution de cette mesure, que dépend le sort futur de la Turquie.

Dans le moment actuel, on prépare tout ce qui est nécessaire pour un séraskier (général en chef) qui commandera une armée très-forte qui doit se rassembler sur les bords du Danube & près d'Ismail. Cette place, depuis les fortifications qu'on y a ajoutées dans ces derniers tems, est devenue une des plus fortes de l'empire. Déjà de nombreuses divisions de canonniers & de bombardiers y ont été envoyées.

Au milieu de ces préparatifs, le ministère garde une extrême réserve vis-à-vis des ministres de la coalition ; ce qui les jette dans un grand embarras. Ces derniers se donnent beaucoup de peine pour parvenir à savoir quels sont les véritables projets de la Porte, & quelle puissance ils ont particulièrement en vue.

Les nouvelles reçues des succès éclatans des François, ont encore augmenté la considération dont les agents de la république jouissent auprès du divan. On a appris que des frégates de cette nation, placées à l'entrée des Dardanelles, continuoient de visiter tous les bâtimens & d'arrêter ceux qu'elles jugeoient suspects. Les ministres étrangers ont renouvelé leurs plaintes ; mais ils n'ont obtenu aucune réponse, par suite des ménagemens que le gouvernement turc croit devoir observer envers celui de France.

On a remarqué que, depuis les derniers événemens de la Pologne, les agents de la coalition avoient voulu per-

sécuter les agens polonois qui sont ici. Le divan s'y est opposé formellement, & a pris ces derniers sous sa protection immédiate.

Le gouvernement turc vient de recevoir l'avis que des corsaires maltois troublent le commerce des isles, & se sont même emparés de quatre bâtimens turcs richement chargés.

AUTRICHE.

De Vienne, le 18 janvier.

Malgré l'activité & la chaleur de nos préparatifs de guerre, on aime à se livrer à la consolante idée que la paix est le vœu général de tous les peuples, & se dispose de plus en plus à venir les réjouir.

Beaucoup de politiques font profession de croire qu'elle aura lieu cet hiver, ou, du moins, que les bases en seront posées dans des préliminaires suivis d'une trêve ; mais, en cas que ce salutaire événement dût rester au nombre des pieux desirs, on assure que le général Lascy ouvrirait la campagne prochaine, en joignant à notre grande armée un corps considérable de troupes russes.

Aujourd'hui, le capitaine Hebenstreit a été pendu devant la porte des Ecossais. Il étoit le principal des prévenus & convaincus du crime de haute-trahison, qui, jugés & condamnés en première instance par la commission établie pour instruire le procès, avoient été traduits ici au tribunal criminel militaire, pour y être jugés définitivement.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 26 janvier.

On a reçu, par la voie de Hanovre, quelques détails sur les événemens de la Hollande. Après les combats du 8, du 9 & du 10, qui eurent des succès balancés, les François

furent une attaque générale le 11, emporterent d'assaut trois redoutes près de Heussen & de Wageningen, & obligèrent les Autrichiens à se replier sur Arnheim : alors ils attaquèrent en flanc les Hanovriens, Hessois, Anglais & émigrés, qui, après une vive résistance & une perte considérable en tués & blessés, abandonnerent Utrecht & firent leur retraite le 12 & le 13, par Armsfort, sur Deventer, dans un assez grand désordre, vu qu'ils craignoient de se voir couper la retraite & que les Français les suivoient de bien près.

Le trouble & la consternation se répandirent aussitôt à Utrecht, à Rotterdam, & jusqu'à Amsterdam.

On assure que les états d'Utrecht n'ayant pu engager les habitans de la province à se lever en masse, envoyèrent au général Pichegru des commissaires chargés de lui porter les clefs de la ville, & de le prier de consentir que les troupes hollandaises qui étoient dans la ville pussent y rester jusqu'à l'arrivée des troupes françaises, pour y maintenir l'ordre & la tranquillité qu'on craignoit de voir troubler par une foule de malveillans excités par l'appât du pillage. On croit que les états de Hollande ont fait la même démarche.

Quant à l'armée hollandaise, elle étoit divisée en deux petits corps ; l'un étoit jeté à Gorcum & à Dordrecht, où l'on s'occupoit le 12 & le 13 à rompre les glaces, pour défendre à l'ennemi les approches de ces deux places : l'autre, qui occupoit Schooven, & qui avoit été récemment renforcé par le régiment d'Orange, s'étoit replié vers Amsterdam, dans l'intention de disputer pied à pied les différens postes qui en défendent les approches, ou pour obtenir du moins quelque capitulation pour cette grande ville à l'arrivée des français. Ils ont dû entrer à Utrecht le 14 ou le 15, & probablement aussi le même jour à Rotterdam.

Le bruit court que les princesses d'Orange ont quitté la Haye, & se sont rendues vers le Bas-Elbe.

L'argent de banque à Amsterdam, qui étoit le 13, à 85, tomba le 14 à 80. On croyoit que les français y arriveroient du 20 au 22.

Des lettres de Zuphten, du 13, disoient que les bagages de l'armée anglaise avoient quitté cette ville pour se rendre dans la province d'Over-Issel ; que 13 cents anglais malades ou blessés venoient d'arriver, & qu'ils seroient probablement transportés plus loin. La caisse des Hanovriens avoit reçu l'ordre de se rendre à Osnabruck, où étoit déjà celle des anglais.

On mande de Mayence que les français ont conduit sur les derrières de leur armée, une grande partie de leurs bagages & de leur artillerie.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 13 janvier.

Suite des débats du parlement. — Chambre des communes. — Séance du 6 janvier.

Les commissaires des douanes & M. Spear, de la trésorerie, présentent différens comptes.

Le lord chancelier s'assied sur le sac de laine, & les pairs prennent leurs places.

Lord Stanhope se leve pour faire la motion qu'il a annoncée. Il observe que l'objet qu'il va traiter mérite

la plus grande attention. Son désir sur-tout est de faire connoître la situation des finances de la France, parce qu'on en a sur-tout argumenté pour la continuation de la guerre. La question ne lui semble pas devoir être envisagée seulement sous le rapport de la politique & de la convenance, mais encore sous celui de la justice. La justice doit être suivie avant tout. C'est une maxime dont il ne se départira jamais. Or l'Angleterre n'a aucun droit de se mêler du gouvernement intérieur de la France, & cette contrée, bien qu'on ait souvent avancé le contraire, n'a jamais montré de disposition de se mêler des affaires intérieures de la Grande-Bretagne.

Ici lord Stanhope donne lecture d'une note de l'ambassadeur français Chauvelin à lord Greuille, ainsi que du 18^e & du 139^e articles de la constitution française, relatifs à la conduite que la république doit tenir envers les nations étrangères. Jusqu'à ce jour, le système des ministres a été constamment de tromper la nation pour la jeter dans la guerre. D'abord ils ont avancé que les armées françaises n'étoient composées que d'un ramas d'hommes sans discipline, pendant que les troupes qu'on leur opposoit étoient les meilleures & les plus courageuses de l'Europe. Cependant les Français ont prouvé qu'ils étoient supérieurs aux bandes mercenaires & serviles qu'on a fait combattre contre eux. Dans le fait, la république française, qu'il n'affectera pas d'appeler un royaume, comme le font encore quelques nobles lords, est en possession de l'armée la plus brave & la mieux organisée qu'il y ait en Europe, armée formidable, tout-à-la-fois par son courage, sa discipline & le nombre d'hommes qui la composent. Les derniers comptes rendus à la convention ne la portent pas à moins de 1200 mille hommes.

La seconde idée qu'ont eu les ministres, a été d'affamer la France ; idée aussi absurde que détestable. Ce système humain de réduire à la famine trente millions d'hommes, est maintenant démontré impossible. Les français ont pris possession du Palatinat & du Brabant, deux des plus fertiles contrées de l'Europe, & cela immédiatement après la moisson ; de sorte qu'il n'y a pour eux aucun danger de disette. Ils sont maintenant occupés du sublime projet d'établir un canal entre le Palatinat & le nord de la France, au moyen duquel les denrées d'un pays pourront être amenées dans l'autre. Les deux idées des ministres, mises en avant pour tromper le peuple, ont été démontrées absolument fausses. Ce qu'on dit de leurs finances, de l'épuisement entier de leurs ressources, ne l'est pas moins. Au moyen des confiscations sur le roi, la noblesse & le clergé, la convention s'est procuré plus de 400 millions sterling, & maintenant elle a entre les mains, le tiers des propriétés territoriales de France.

Ainsi, en supposant vrai tout ce qu'avancent les ministres sur ses dépenses, ses ressources n'en sont pas moins inépuisables. Ce qui a été dit de la baisse des assignats, loin d'être une preuve du manque de crédit, est une circonstance toute en faveur de la convention nationale. Elle a à sa disposition d'immenses propriétés, qui peuvent lui procurer les moyens de les acheter à des termes avantageux ; elle a eu la politique de ne point dépouiller les contrées qui ont été conquises. A la vérité on leur a pris leurs espèces ; mais on leur a donné en place des assignats. De cette manière, ces contrées sont forcées d'avoir un intérêt commun avec la république française, & de soutenir son gouvernement actuel.

H O L L A N D E .

De Leyde, le 23 janvier.

La jeunesse académique vient de planter ici, avec la plus grande solennité, l'arbre de la liberté devant l'hôtel de l'Université; elle a ensuite traversé la ville en armes, ayant à sa tête une très-belle musique.

Cette disposition patriotique des esprits de la brillante jeunesse de Hollande, doit faire le plus grand plaisir à tous les vrais amis de la liberté. Il paroît qu'en tout pays les jeunes gens servent cette déesse avec plus de chaleur que les vieillards.

B E L G I Q U E .

De Bruxelles, le 15 pluviôse (3 février, v. st.)

L'armée autrichienne, commandée par le général Clairfayt, vient de recevoir un renfort de 10 mille hommes de troupes de ligne, venant de la Galicie, de la Bohême & de l'Autriche: outre cela, une grande quantité de recrues y arrivent continuellement des états héréditaires, de même que beaucoup de chevaux de remonte pour la cavalerie, & des convois énormes de munitions de guerre & sur-tout de vivres: l'on y attend encore incessamment une partie des troupes qui ont servi en Pologne sous les ordres du général d'Harnoncourt, & un grand nombre de nouvelles levées, faites depuis peu en Hongrie. En général, il paroît que l'empereur, aidé puissamment par les guinées anglaises, va faire les derniers efforts pour obtenir quelques succès la campagne prochaine, afin, par ce moyen, d'engager le gouvernement français à accorder une paix honorable aux puissances belligérantes.

Le général Clairfayt vient de transférer son quartier-général à Merheim; le général Kray, commandant les avant-postes, est à Mulheim avec environ deux mille hommes. Les mêmes lettres de Cologne qui nous donnent ces détails, ajoutent que toute la rive droite du Rhin, depuis Limbourg-sur-Lahn, où les Autrichiens ont toute leur grosse artillerie & les pontons, jusqu'à Dusseldorf, est dans la détresse la plus affreuse: par-tout, les malheureux habitans de cette contrée, dépourvus de vivres & ruinés par le séjour des armées, abandonnent cette terre de misère, pour se retirer dans l'intérieur de l'Allemagne; & plusieurs ayant passé le Rhin à la faveur des glaces, c'est par eux que l'on est instruit de leur cruelle situation. Ils ont appris aussi que la majeure partie de l'armée prussienne, commandée par le général Mollendorff, étoit passée près de Francfort, se reposant sur les troupes autrichiennes & sur celles de l'Empire, du soin de défendre Mayence contre les armées de la république.

Le prince de Salm-Salm, celui de Hohenlohe, tous deux généraux au service du stathouder, accompagnés d'un aide-de-camp du général Clairfayt, fait prisonnier en même-temps qu'eux, sont passés par cette ville pour être conduits à Paris.

F R A N C E .

A R M É E D E S P Y R É N É E S - O R I E N T A L E S .

De Perpignan, le 3 pluviôse.

Depuis quelques jours, l'ennemi plus audacieux se répandoit sur la droite de l'armée; & de-là, infectant

toutes les issues, égorgoit ceux de nos frères d'armes qui avoient le malheur de s'égarer; portoit dans les villages de son propre pays l'incendie, le ravage, la dévastation & la mort: enfin, il a porté la témérité jusqu'au point d'attaquer, dans la nuit du 24 au 25, notre poste du mont du Moulin, d'où il fut contraint de s'enfuir.

Cette horde de brigands étoit composée, en grande partie, d'infâmes émigrés, le reste étoit des habitans du pays; connus en Espagne, sous le nom de *Soumatengs*; ce mélange de fanatiques forcenés, que des prêtres guident au carnage, la torche à la main, & de scélérats, la honte de l'espèce humaine, étoit le réceptacle de tous les crimes; leur principal repaire étoit au village de Lioudou.

En conséquence, le général de brigade Beyrand, commandant l'infanterie légère, reçut ordre de marcher avec un gros détachement pour forcer le village, & le cerner de droite & de gauche, tandis que 600 hommes de la brigade du général Robert devoient se porter sur le derrière, entre l'Estella & Lioudou, avec ordre de s'emparer de tous les débouchés par où l'ennemi pourroit tenter de fuir.

Environ quatre cents hommes, qui étoient dans le village, ont un moment résisté par une fusillade extrêmement vive, mais se voyant vigoureusement pourchassés, ils ont pris le parti de la fuite & sont tombés au milieu du troisième bataillon des chasseurs, qui les ont taillés en pièces.

Trois cents sont restés sur la place, les autres ont fui dans les montagnes: aucun n'eût échappé, si des difficultés insurmontables n'avoient empêché les six cents hommes de la brigade de Robert de se porter assez à temps au lieu qui étoit indiqué.

Nous n'avons eu que deux chasseurs tués & deux blessés dans cette affaire; encore étoit-ce par un paysan barricadé dans une maison, à qui cette conduite opiniâtre a valu aussi la mort.

On a pris quelques bœufs & quelques mulets qui paroissent être des convois de l'ennemi.

De Paris, le 20 pluviôse.

Les forts du port au Bled travailloient, il y a quelques jours, au pont de la Tournelle, pour dégager des bateaux maltraités par la débauche des glaces. Le représentant qui surveilloit cette opération, voit un homme travaillant seul à l'écart des autres; il s'informe pourquoi il n'est pas avec ses camarades. Alors on l'instruit que c'est un malheureux qui a fait le bourreau dans les affreuses journées des 2 & 3 septembre, & que par cette raison on ne veut pas travailler à ses côtés.

On fait circuler des libelles parmi le peuple; le *Tocsin de Fréron*, qui n'est qu'un appel à l'anarchie, & le manifeste de la guerre que les agitateurs provoquent contre le peuple & la liberté: *l'Ami du Peuple*, du chanoine Charles, & les rapsodies *tribunitiennes* de Babeuf, sont répandus avec une profusion scandaleuse & plus que suspecte.

On a reconnu des signes de ralliement, sur lesquels on voit empreintes les figures séditieuses de Marat & de Châlier. Quelques hommes apostés dans le coin des rues & dans les cafés, répètent que *dans huit jours les jacobins seront plus triomphants que jamais*.

Les meneurs de cette conspiration doivent se répandre

dans les sections, décadi, afin d'engager les citoyens à se prononcer en faveur de Marat ; & d'après les rapports qui sont parvenus au comité de sûreté générale, c'est le primidi que l'explosion doit éclater : par quelle fatalité faut-il donc, qu'un homme qui fut un des provocateurs de la discorde pendant sa vie, soit encore après sa mort le prétexte du trouble & du désordre ?

On doit faire une pétition pour que ce précurseur de Robespierre, ce patron des égorgés, soit *dépanthéonisé* ; qu'il reste au panthéon qui a perdu son lustre depuis que sa cendre y est renfermée ; qu'il y soit comme l'abomination de la désolation dans le temple du Seigneur, si son exhumation doit devenir le germe d'un événement sinistre, mais que du moins, on y place bientôt auprès de lui les urnes sanglantes de ceux qui lui ressemblent, & tous ceux qui comme lui déshonorent la société par leurs crimes.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

CHAMBRE DU CONSEIL.

Du 17 pluviôse.

Le tribunal a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre Charpentier, notaire public à Paris, prévenu d'avoir facilité à un émigré la vente de ses biens, au préjudice de la république, attendu qu'il résulte des preuves produites, que celui qui a vendu n'étoit pas émigré à l'époque de la vente, & que d'ailleurs l'agence du domaine national a reconnu la susdite vente bonne & valable.

Du 18.

Bernard Bailleur, résident à Bailleur, prévenu d'avoir entretenu des relations avec les habitans du pays ennemi, pour en tirer des marchandises, a été mis en liberté.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen BARRAS.

Séance du 19 pluviôse.

La convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de sûreté générale, décrète :

Art. I^{er}. Tout citoyen qui viendra faire la déclaration d'un décédé au commissaire de police, sera tenu de déposer la carte de sûreté du défunt, pour être renvoyée de suite au comité civil de la section.

II. Les administrateurs de police des hôpitaux, les concierges des maisons d'arrêt & prisons, seront tenus de faire remettre les cartes des personnes qui leur seront amenées, & de les faire passer sans délai aux comités civils des divers arrondissemens.

III. Les citoyens ne pourront obtenir de passe-port qu'en déposant leurs cartes de sûreté, qui leur seront rendues à leur retour.

IV. Tout citoyen qui quittera sa section pour se fixer dans une autre, sera tenu de se faire rayer du rôle de sa compagnie, & de remettre sa carte au comité civil, qui lui en donnera récépissé, pour obtenir une autre carte sur la nouvelle section.

La correspondance contient comme à l'ordinaire de

nombreuses félicitations à la convention sur ses travaux, & sur-tout sur ce qu'elle a mis fin au regne des voleurs & des égorgés.

Quelques pétitionnaires sont entendus.

Portez fait rendre le décret suivant :

La convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de législation & militaire, décrète ce qui suit :

« La trésorerie nationale est autorisée à faire payer aux officiers des troupes, aux commissaires des guerres, & tous autres employés dans les armées, ou à la suite, grevés d'opposition par leurs créanciers, les quatre cinquièmes de leurs appointemens ; le cinquième restant sera réservé aux créanciers qui pourront d'ailleurs exercer leurs droits sur les autres biens de leurs débiteurs.

Deux membres prononcent successivement des discours contenant des vues sur les moyens de retirer les assignats de la circulation. L'assemblée en ordonne l'impression.

Parmi ces vues, fondées presque toutes sur des calculs, dans lesquels il nous est impossible de suivre les opinions, il en est une qui excite quelques débats.

Lecointre (de Versailles) s'opposoit à l'impression du premier discours prononcé, parce qu'on y proposoit d'accorder une prime de 10 pour cent à ceux des débiteurs de l'état qui solderoient par anticipation : il demandoit qu'au moins ce passage fut retranché ; il craignoit que ce ne fût un moyen de discréditer les assignats.

Quand un homme veut faire faillite, disoit-il, il commence par discréditer son papier ; je suis loin d'imputer un pareil dessein à la nation ; mais je demande qu'elle ne recoure pas à de pareilles mesures.

Divers membres ont démontré sans peine, que Lecointre étoit dans une grande erreur ; que sans doute ce moyen étoit mauvais, employé par celui qui doit, à l'égard de celui à qui il doit ; mais qu'il étoit simple & bon, employé par le créancier vis-à-vis de son débiteur ; il n'est ici qu'un avantage accordé à celui qui paye avant le tems. Carabon a ajouté qu'en fait de finances, il falloit tout imprimer pour s'éclairer d'autant : les erreurs seront combattues, & cette discussion même pourra être utile.

L'impression pure & simple est décrétée.

* * *Code de l'Arbitrage*, un petit vol. in-12. Prix, 2 liv. pour Paris, & 2 liv. 10 sols franc de port pour tous les départemens. Se trouve à Paris, chez Auburtin, imprimeur, cour du palais de justice, n^o. 2 ; & chez Rondonneau, au dépôt des loix, place de la Réunion, ci-devant du Carrousel.

Cet ouvrage contient le texte & l'explication de tous les décrets relatifs, 1^o. à l'arbitrage volontaire ; 2^o. à celui de famille ; 3^o. à l'arbitrage forcé, d'après les loix sur les successions ; 4^o. à quelques autres arbitrages également forcés. Il est de l'auteur de l'explication de la loi du 17 nivôse sur les successions, ouvrage qui se trouve au même dépôt, ainsi que le code du divorce. Le prix du premier est de 5 liv. 5 sols, celui du second de 3 liv. 10 sols, francs de port.